

Image not found or type unknown



licenciement pour réduction du personnel

Par **elsaa13**, le **26/10/2009** à **20:39**

Bonjour, je souhaiterais savoir si "réduction du personnel" est un motif valable de licenciement? Si oui, s'inscrit'il dans la catégorie des licenciements économiques?

De plus, ce type de licenciement ouvre-t-il droit aux assedic?

Merci d'avance

Par **micpaq**, le **26/10/2009** à **21:46**

Bonsoir, selon moi, une réduction de personnel est principalement due à des difficultés économiques et constitue donc un licenciement pour motif éco. Il y a bien évidemment le versement d'alloc assedic si la salarié est suffisamment cotisé.